



DOUANE

MONITEUR TIR/TPCI ET MAÎTRE-CHIEN TOUJOURS L'IMPASSE

LE CSA RÉSEAU DU 5 JUILLET DEVAIT ÊTRE L'OBJET DE LA MISE À PLAT DES PROPOSITIONS DE L'ADMINISTRATION SUR LES REVENDICATIONS DES MONITEURS TPCI, TIR ET MAÎTRE-CHIEN. IL Y A EU DE PETITES AVANCÉES EN SÉANCE MAIS FACE À L'IMPASSE, LE DOSSIER EST ENCORE RENVOYÉ.

Voici le compte-rendu le plus exhaustif possible de cette réunion.

MONITEURS TIR / TPCI

En premier lieu nous avons demandé à la Direction Générale de diffuser à l'ensemble des moniteurs TPCI et Tir les documents qui nous ont été présentés et qui reprennent l'ensemble des propositions de la Direction Générale. Il est en effet impossible pour nous de vous exposer dans ce compte-rendu l'ensemble des mesures qui, vous le lirez, sont très largement insuffisantes. Dans les grandes lignes :

SUJET COMMUN AUX MONITEURSTPCI ET AUX MONITEURS TIR

Les moniteurs réclament **une plus grande autonomie** par l'octroi du memento.

Réponse de la DG : « *On va dire aux CSDS/CSDSA d'être plus souples avec les moniteurs* » !

La réponse est clairement insatisfaisante à l'heure où les moniteurs Tir et TPCI désirent acter une professionnalisation des formations. Ils en ont marre de bidouiller avec deux bouts de ficelle pour arranger la douane. Ils ont besoin de pouvoir s'organiser et organiser leur temps sans avoir à quémander.

Concernant le matériel, **pas de véhicules prévus**, il va donc falloir continuer ce jeu d'équilibriste pour se rendre au stand et au dojo et se le faire reprocher par la suite ! Le directeur général adjoint (DGA) estime à 460 le nombre de véhicules qui seraient nécessaires.

La CFDT Douane demande la préemption et l'utilisation de véhicules saisis !

PC portable : La proposition initiale est d'1 par pôle Tir/TPCI...

Insatisfaisant pour la CFDT ! Comment faire pour réaliser ces tâches administratives lorsque l'on doit se partager un PC pour minimum 3 voire 4 moniteurs ?! **Le DGA affirme en séance qu'il résoudra ce point et trouvera les moyens d'équiper tous les moniteurs d'un PC.**

Reconnaissance au niveau de la notation/avancement : cela reste encore très flou, on évoque une idée mais sera-t-elle réellement mise en œuvre et suivie au niveau local ?

Aucune garantie !

Reconnaissance des diplômes par inscription au RNCP, c'est l'un des seuls, peut-être même le seul point actuellement qui recueille l'assentiment de tous si le chantier est mené à terme.

POUR LES MONITEURS TPCI

Attribution de 1 heure de sport par semaine.

Ce dispositif existait déjà pour les motards avec 2 H, pourquoi ne pas l'avoir appliqué tel quel pour les moniteurs sécu ?

Pour le problème des **lieux de formation**, un simple recensement ne va pas faire avancer les choses en ce qui concerne la TPCI, il y a des endroits où des solutions pérennes avec un investissement spécifique immobilier doit être mis en place notamment sur les résidences où la concentration géographique des brigades est importante.

En ce qui concerne l'**indemnitaire**, il est proposé une augmentation de 30 euros bruts de la majoration d'ACF ! La rémunération en tant que formateur occasionnel de la formation chef d'équipe est enfin actée, mais elle ne concerne qu'un moniteur par DI ou DR.

La CFDT et les autres OS ont clairement démontré que cette augmentation ne rendait pas la fonction attractive.

COMPTE RENDU
DU CSA RÉSEAU,
DU 5 JUILLET
2023



[FINANCES.CFDT.FR](https://finances.cfdt.fr)

POUR LES MONITEURS DE TIR

A la lecture des documents, on se demande si l'Administration a vraiment compris les débats lors des Réunions spécifiques :

Les moniteurs de tir avaient demandé un accroissement du quota de cartouches alloué et des séances ad-hoc pour permettre un maintien des capacités et compétences des moniteurs... **Aucune prise en compte !**

Sur l'**indemnitaire** : C'est insuffisant et même un peu humiliant puisque pour les moniteurs de tir l'augmentation proposée de la majoration d'ACF n'est que de 15 euros bruts (50 % inférieure à celle des TPCI). Ce point est actuellement celui qui entraîne les plus grosses crispations et rancœurs chez les moniteurs de tir, à l'heure actuelle. Rappelons que les moniteurs de tir ont beaucoup donné avec la mise en place du HK, Périples meurtriers et que prochainement s'annonce la FP « tir trinôme ».

La CFDT a demandé à la DG de revoir sa copie sur l'indemnitaire. Rappelons que l'ensemble des moniteurs de Tir et TPCI perdent de l'argent en faisant leurs séances, car ils sont de fait non cotés sur les dimanches et les nuits. **Cette perte de revenu est estimée entre 100 et 200 euros nets par mois ! La proposition de l'administration ne résout pas le problème.**

De même, l'augmentation différentielle d'ACF entre les moniteurs de Tir et les moniteurs TPCI est pour nous une aberration.

Face à nos arguments, la DG a validé le principe d'une prime égale pour tous. On passe donc d'une ACF de 70 euros à 100 euros (+30 euros bruts) pour tous, ce qui reste insuffisant.

La DG lance donc pour la suite, une proposition d'étudier la possibilité de **payer en tant que formateur occasionnel les formations en dehors d'un socle de base** des formations TPCI et Tir. La piste pourrait être intéressante, encore faut-il que le socle ne reprenne déjà pas tout ce qui est actuellement fait.

A ce stade nous sommes donc très prudents sur l'intérêt réel de cette proposition. Nous avons demandé qu'une proposition écrite nous soit faite afin de la faire passer à la communauté des moniteurs.

En conclusion, on sent bien que pour l'Administration, les moniteurs restent essentiellement des agents de brigade et qu'on les veut avant tout sur le bitume et accessoirement en séance de tir pour assurer les 200 cartouches annuelles par agent, les 24H/ agent/ an de TPCI ainsi que l'inflation exponentielle des formations initiales et continues. Le but est avant tout d'assurer la sécurité juridique de l'Administration.

La crise n'est donc pas close, la balle est désormais dans le camp de l'Administration.

MAÎTRE-CHIEN

Le cahier revendicatif a été transmis lors du dernier CSAR le 1er juin et débattu lors de la réunion technique du 21 juin dernier. Voici les réponses de l'Administration :

- Concernant l'**Allocation Chien de Service (ACS)**, la DG propose de la faire passer **de 97 euros à 130 euros nets à compter du 1er octobre.**

La CFDT demande que cette allocation soit donnée jusqu'au décès de l'animal.

La sous-directrice RH nous dit que cette prime est encadrée par le décret de 2012 et qu'il faudrait le réécrire. Nous exigeons que cette demande des EMC soit prise en compte, tout comme pour la création ou le doublement de la prime ACS lors d'un renouvellement de chien par exemple.

- **L'état semestriel est supprimé.**
- La spécialité « maître-chien » sera reconnue, **la formation sera reconnue au RNCP** (Répertoire Nationale des Certifications Professionnelles).
- **Les auxiliaires canins** disposeront d'un numéro de matricule et **pourront être récompensés** (cérémonie et médaille).
- Des **autorisations d'absence** pourront être accordées sur la base d'un certificat vétérinaire pour motif « chien malade ». La DG annonce cependant que ces absences seront **contingentées**, ce qui n'avait pas été présenté le 21 juin lors de la RT.

Pour la CFDT, il est hors de question que les agents perdent leurs congés et leurs heures d'avance, la DG doit revoir sa position vue lors de la RT du 21 juin.

- **L'Administration renvoie à une expertise financière globale le remboursement des frais de garde ou de transport pour les périodes de congés** malgré les arguments avancés par la CFDT en séance (Coût estimé de 75.000 euros annuel selon nos estimations).

Si tout n'est pas acquis dans le revendicatif des équipes cynophiles, certaines avancées sont notables. Reste des questions en suspend et des revendications légitimes qui perdureront tant qu'elles ne seront pas satisfaites.

